



Donation et succession

Par Hipparque

Bonjour

J'ai 69 ans suis marié et ai trois enfants

Mon épouse est beaucoup plus jeune et décèdera normalement bien après moi

Avec mon épouse, je suis propriétaire de notre résidence principale

Je suis de plus en propre propriétaire d'un meublé de tourisme

Passant au réel j'ai rencontré le notaire pour une évaluation du bien et pour parler de la transmission de mon patrimoine

Je pense procéder de la façon suivante

Si je décède je donne par testament l'usufruit total des deux biens à mon épouse

la valeur du meublé étant estimée à 900000 ? la nue propriété n'en vaut que 60% soit 540000

je donne 100000 de nue propriété à chacune d'entre elles (je pense sans droit) .

Reste donc 240000 euros qu'elles auront plus tard en héritage

Si je décède dans 6 mois ou je l'espère un peu plus tard auront-elles droit de succession à payer sachant qu'elles ont

déjà bénéficié d'une donation à titre gratuit (sans droits) ou bénéficieront-elles quand même de l'abattement sur les successions de 100 000 euros ?

De plus la maison est difficile à estimer car c'est un produit d'exception un peu hors marché de par son emplacement (la

maison est en bord de plage) et selon les agents immobiliers que j'ai rencontré certains l'estiment à 700 000 et d'autres

à 900000. Le notaire à qui j'ai demandé une estimation du bien me dit qu'il vaut mieux l'estimer à la fourchette haute car

cela serait pris en compte si après ma mort un des enfants venait à racheter la part des autres et là il utilise tellement de

termes techniques et je ne comprends pas où il veut venir

Que pensez-vous de tout cela ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'abattement de 100 000 euros est pris en compte pour chaque parent, vous pouvez donc avec 3 enfants défiscaliser jusqu'à 600 000 euros pour 15 ans.

Sauf si ce ne sont pas des enfants communs ?

C'est le même abattement qui s'applique en cas de donation ou de succession. Il ne sera à nouveau disponible qu'après 15 ans (si la loi ne change pas d'ici là).

Pour les estimations des biens, faites plusieurs expertises, par des professionnels différents.